

Les Lilas, le vendredi 16 septembre 2022

**M. Stanislas Guérini,**  
*Ministre de la transformation et de la fonction publiques*  
101, rue de grenelle 75007 Paris

**M. Jean-Christophe Combe**  
*Ministre des Solidarités, de l'Autonomie*  
*et des Personnes handicapées*  
14 Av. Duquesne, 75007 Paris

**Mme Caroline Cayeux**  
*Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales*  
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS

**Objet : préavis de grève national du 6 octobre 2022**

*Messieurs les ministres, Madame la ministre déléguée,*

Depuis 3 ans, la réforme des modes d'accueil décidée par le gouvernement dégrade les conditions de travail des professionnel.le.s de la petite enfance et la qualité de l'accueil des bébés. La possibilité pour les gestionnaires d'augmenter le nombre d'enfants par adulte, la réduction des surfaces minimales par enfant dans les grandes villes ou encore la possibilité accrue d'accueil en surnombre produisent déjà leurs effets délétères et alimentent la pénurie de personnel qualifié.

Pire, au prétexte de répondre à cette pénurie qu'il a lui-même contribué à créer, et malgré les alertes des professionnel.le.s de la petite enfance et des organisations syndicales, le gouvernement a publié cet été un arrêté autorisant le recrutement de personnes non qualifiées à hauteur de 15% des effectifs. En outre, cet arrêté s'inscrit dans un protocole porté conjointement par le ministère des solidarités et celui du travail et de l'insertion qui a pour objectif d'inciter les allocataires du RSA à se tourner vers ces nouvelles possibilités d'emploi.

La FSU Territoriale ne peut accepter que la politique du plein emploi se fasse au détriment de la qualité du service public, de l'accueil et de la sécurité des bébés, des conditions d'emplois des agent.e.s et sur le dos des populations les plus vulnérables.

Pour la FSU Territoriale, le service public de la petite enfance que nous revendiquons nécessite des professionnel.le.s formé.e.s et qualifié.e.s, en nombre suffisant et des locaux adaptés. C'est pourquoi elle s'inscrit dans la mobilisation du collectif Pas de Bébé A la Consigne et insiste sur la nécessité de :



- Un plan d'investissement pour construire et rénover les bâtiments qui accueillent enfants et personnels, notamment sur le plan de la circulation de l'air, de l'isolation énergétique et des vagues de chaleur ;
- La prise en compte de la hauteur réelle de l'inflation pour revaloriser dès maintenant et dans l'avenir le point d'indice ;
- L'attribution des mesures issues du Ségur de la santé à toutes les professionnelles de la petite enfance ;
- L'amélioration des grilles indiciaires de ces métiers fortement féminisés pour réduire les écarts salariaux entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ;
- Une qualité d'accueil garantie par 1 professionnel.le pour 5 enfants et par au moins 50% de professionnel.les les plus qualifié.es en crèche.
- Un accueil en surnombre limité à 110% des inscrits en crèche.
- Une surface de 7m<sup>2</sup> minimum par enfant en crèche, garantie sur tout le territoire.
- L'élévation globale des niveaux de qualification des professionnel.les de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue diplômante.
- Un plan d'urgence de formation et de recrutement

Aussi, la FSU Territoriale dépose le présent préavis de grève, pour la journée du 6 octobre de 00h00 à 24h couvrant l'ensemble agents de la fonction publique territoriale. Ce préavis devra permettre aux personnels territoriaux, titulaires et contractuels, de participer aux mobilisations qui seront organisées sur le territoire pour atteindre ces revendications.

Veuillez accepter, Messieurs les ministres, Madame la ministre déléguée, l'expression de notre considération.

Pour la FSU Territoriale



Le co-secrétaire général  
Julien FONTE

